



FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ)

Que signifie AFRIAK ?

AFRIAK signifie Bourses africaines pour la recherche sur les savoirs autochtones et alternatifs. Le programme est soutenu par la Fondation Mastercard et a été officiellement lancé en novembre 2024.

Quel est l'objectif d'AFRIAK ?

Le programme AFRIAK vise à former et à soutenir une nouvelle génération de jeunes chercheur·e·s africain·e·s – en particulier les jeunes femmes – afin de produire des connaissances ancrées dans les systèmes de savoirs autochtones, locaux et alternatifs, en collaboration avec des mentors académiques, les pôles intellectuels AFRIAK et les gardien·ne·s de savoirs autochtones.

ELIGIBILITY

Y a-t-il une limite d'âge ?

Oui. Le programme AFRIAK est conçu pour soutenir les jeunes Africain·e·s.

Ainsi, l'âge maximum autorisé pour chaque cycle de candidature est de 35 ans.

Pour le cycle de candidature AFRIAK 2026, seuls les candidat·e·s né·e·s en 1991 ou après (c'est-à-dire âgé·e·s de 35 ans ou moins) sont éligibles.

Qui peut postuler ?

Les ressortissant·e·s africain·e·s âgé·e·s de 35 ans ou moins.

Les candidat·e·s doivent-ils résider en Afrique ?

Oui. Au moment de la candidature et pendant toute la durée de la bourse, les lauréat·e·s doivent résider dans un pays africain.

Les non-ressortissant·e·s africain·e·s peuvent-ils postuler ?

Non. Le programme AFRIAK n'accepte que des candidatures de ressortissant·e·s africain·e·s.

Faut-il être affilié·e à une institution pour postuler au programme AFRIAK ?

Non. Le programme AFRIAK accepte des candidat·e·s qui sont soit :

- affilié·e·s à des institutions formelles de recherche et de production de connaissances ou à des centres de recherche sur les savoirs autochtones en Afrique, ou
- titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (au minimum une licence) et capables de démontrer de manière satisfaisante un engagement actif dans des activités fondées sur l'application de perspectives de savoirs autochtones ou locaux.

Un doctorat (PhD) est-il requis pour postuler ?

Non. La qualification minimale requise est un diplôme de licence (Bachelor).

Mon projet de recherche doit-il s'inscrire dans l'un des axes thématiques définis ?

Oui. AFRIAK accepte des notes conceptuelles portant sur l'un des quatorze axes thématiques suivants :

- Connaissances autochtones et méthodes de connaissance.
- Science et pratiques médicales autochtones.
- Connaissances autochtones et secteur artistique



FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ)

4. Connaissances autochtones et systèmes d'entrepreneuriat.
5. Agriculture et systèmes agroalimentaires.
6. Mobilisation des systèmes numériques pour les connaissances autochtones en Afrique.
7. Pédagogies autochtones et élaboration de programmes d'études.
8. Connaissances autochtones dans le développement du capital social.
9. Technologies autochtones et développement durable.
10. Connaissances autochtones, changement climatique et durabilité écologique.
11. Patrimoine des savoirs traditionnels dans le domaine de la nutrition.
12. Langues autochtones et science.
13. Connaissances autochtones, la religion, la spiritualité et la science.
14. Connaissances autochtones, systèmes de gouvernance et construction de l'État.

Étant donné que le CODESRIA est une organisation spécialisée dans les sciences humaines et sociales, devrais-je nécessairement appartenir à ce champ disciplinaire pour postuler ?

Non. Le programme AFRIAK accepte des candidat·e·s issu·e·s de toutes les disciplines, à condition que leur note conceptuelle s'aligne sur l'un des axes thématiques du programme.

Dans quelles langues puis-je soumettre ma candidature ?

Le programme AFRIAK accepte actuellement les candidatures en anglais, français et portugais.

TYPES DE CANDIDATURE

Puis-je postuler individuellement ou en groupe ?

Oui. Les candidatures individuelles et collectives sont acceptées.

Quelles sont les exigences pour les candidatures de groupe ?

Chaque groupe doit comprendre au minimum 3 et au maximum 5 membres, dont au moins 70 % de jeunes femmes.

Tous les membres du groupe doivent-ils remplir les critères d'éligibilité ?

Oui. Tous les membres du groupe doivent satisfaire aux critères d'éligibilité définis.

Le non-respect de ces critères par un ou plusieurs membres entraînera la disqualification de l'ensemble du groupe.

STRUCTURE DE LA BOURSE

Quelle est la durée de la bourse ?

Sept (7) mois.

Quelles activités sont prévues ?

Les sept (7) mois seront principalement consacrés à la recherche dans le contexte propre au boursier, y compris : le travail de terrain, une séjour dans l'un des pôles intellectuels AFRIAK, et, le cas échéant, la participation à des ateliers, rencontres scientifiques et activités de diffusion.



FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ)

Qu'est-ce qu'un pôle intellectuel ?

Les pôles intellectuels AFRIAK sont des centres, instituts ou institutions qui agissent comme partenaires actifs du CODESRIA dans la co-production de savoirs autochtones (SA).

Ils soutiennent la formation à la recherche, le mentorat, la tenue de rencontres scientifiques et la valorisation des résultats de recherche auprès des décideurs, tout en renforçant les réseaux de connaissances entre les différent·e·s acteur·rice·s travaillant sur les savoirs autochtones, y compris les boursier·ère·s AFRIAK.

Les pôles travaillent également en étroite collaboration avec les gardien·ne·s de savoirs autochtones afin de faciliter l'échange de connaissances, d'ancrer les recherches des boursier·e·s dans des savoirs vécus et communautaires, et de garantir que les perspectives autochtones informent de manière significative les processus et résultats de la recherche.

La bourse est-elle entièrement financée ?

Oui. Pendant toute la durée des sept (7) mois, les boursier·e·s recevront une allocation mensuelle destinée à soutenir leur travail de recherche.

Les boursier·ère·s bénéficient-ils d'un mentorat ?

Oui. Dans le cadre de la bourse, les boursier·e·s AFRIAK bénéficient de l'accompagnement de mentors académiques désigné·e·s afin de soutenir leur recherche et leur développement scientifique.

En outre, lors de leur séjour dans les pôles intellectuels, les boursier·e·s interagiront avec des gardien·ne·s de savoirs autochtones, dont le rôle est d'apporter des connaissances, une expertise et une expérience vécue pertinentes pour les projets de recherche.

PROCÉDURE DE SOUMISSION

Comment puis-je postuler ?

Toutes les candidatures doivent obligatoirement être soumises via la plateforme de soumission indiquée dans l'appel à propositions.

Quelle est la date limite de candidature ?

15 février 2026 à 23h59 GMT.

Puis-je soumettre ma candidature par email ?

Non. Seules les candidatures soumises via la plateforme de soumission seront examinées.

Tous les candidat·e·s seront-ils informé·e·s ?

Seuls les candidat·e·s retenu·e·s seront contacté·e·s.

Qui contacter en cas de questions supplémentaires ?

Toutes les questions relatives au programme AFRIAK doivent être adressées à : afriak@codesria.org